

L'UNSA SUR TOUS LES FRONTS

Sur le dossier des retraites, l'UNSA mène, depuis le début, son action sur deux fronts : en proposant et négociant jusqu'au bout, en mobilisant autant que nécessaire. Même si le 5 décembre, tous les syndicats n'étaient pas dans les rues, c'est l'ensemble des syndicats qui défilait le 17 décembre. Côté pourcentages de grévistes, la journée du 5 décembre a été une réussite en mobilisant de nombreux douaniers.

L'UNSA À BORDEAUX LES 5 ET 17 DÉCEMBRE 2019



Pourcentages de douaniers grévistes en Nouvelle-Aquitaine

| 05/12/19 | grévistes | 17/12/19 | grévistes |
|-----------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| DI Nouvelle-Aquitaine | 27,22 % | DI Nouvelle-Aquitaine | 7,91 % |
| DR Bayonne | 42,65 % | DR Bayonne | 28,04 % |
| DR Bordeaux | 48,70 % | DR Bordeaux | 19,55 % |
| DR Poitiers | 47,55 % | DR Poitiers | 17,80 % |
| TOTAL | 41,80 % | TOTAL | 17,28 % |

Un point particulier à la douane sera en discussion concernant la future loi retraite, il s'agit de **la prise en compte du travail en surveillance**.

L'UNSA n'ira pas dans ces négociations sans revendication. Nous demandons :

1. Le classement des agents surveillance dans la même catégorie que les autres fonctionnaires actifs d'état. (Police, Pénitencier...)
2. Maintien de la bonification du 1/5ème et suppression des 27 années de service pour y prétendre. (1 an de surv = bonification!!!)
3. Suppression de l'âge pivot, qui de fait rallongera la carrière de 2 ans.
4. Intégration à 100% des primes.
5. La portabilité des droits acquis pour la bonification dans une autre administration. Réagissons! La Mobilisation continue!

Nos retraites en dépendent! L'Unsa Douanes soutiendra tous les agents mobilisés



FANNY ARAV
Représentante UNSA
au CA de la SNCF

CES LEADERS SYNDICAUX QUI OUVRENT LA VOIE



LAURENT ESCURE
Secrétaire Général

Si vous aviez entendu parler de l'UNSA en Douane, beaucoup d'entre vous ignorent que l'UNSA existe aussi dans d'autres secteurs professionnels. Ce mouvement d'actions aura entre autre permis d'identifier l'UNSA dans le paysage professionnel français.

L'UNSA est en effet, le premier syndicat à la RATP et le second à la SNCF. Elle est également représentative dans chacun des versants de la Fonction Publique et se développe dans le secteur privé.

Son caractère est original puisqu'il se revendique **autonome**, sa démarche l'est pas moins dans le paysage syndical français puisqu'elle s'appuie sur ses deux jambes ; **l'action et la négociation**. Voilà pourquoi l'UNSA, jeune syndicat, est l'objet de tant d'attention et de reconnaissance.

Nous vous livrons ici notre analyse sur le dossier des retraites.

Retraite : avancées, inquiétudes et ligne rouge

À l'issue de la réunion du 19 décembre avec le Premier Ministre, l'UNSA prend acte d'ouvertures qui rejoignent nos propositions.

Sur la pénibilité

L'UNSA avait demandé que les critères de pénibilité soient étendus, équitables et accessibles aux salariés des secteurs publics comme privé. Quelques avancées sont à noter :

- La première, et elle est importante, concerne l'extension de la prise en compte de la pénibilité pour les agents du public. Une réflexion spécifique s'ouvrira pour la Fonction publique hospitalière.
- L'abaissement du seuil concernant le travail de nuit est également une bonne chose.

Pour autant, il reste du chemin à parcourir et l'UNSA poursuivra sa stratégie de négociation. Pour l'UNSA, les critères de pénibilité (manipulation de charges lourdes, travaux insalubres, travail au contact d'agents chimiques dangereux...) doivent aussi être intégrés dans le compte pénibilité et des discussions s'engager réellement sur la qualité de vie au travail.

Sur le minimum de pension

Le Premier ministre se dit favorable à aller au-delà des 85 % initialement annoncés. Il est ouvert comme nous le demandions à ce que ce dispositif puisse s'appliquer aux temps partiels. C'est un progrès mais l'UNSA maintient sa demande que ce minimum soit porté au niveau du SMIC. Les discussions qui s'ouvrent nous permettront de défendre cette idée.

Sur les fins de carrière

L'UNSA avait également demandé que ce sujet soit sur la table. Ce sera le cas avec un chantier spécifique qui démarrera dès janvier. Suite à des négociations, la retraite progressive pourrait être, également permise dans la Fonction publique. Le Premier ministre a cité les agents hospitaliers et les enseignants. Nous nous battons pour que d'autres catégories soient concernées.

Sur les régimes spécifiques et les secteurs les plus impactés

L'UNSA a exigé à nouveau des garanties sectorielles : dans les transports, dans la Fonction publique territoriale et hospitalière, chez les enseignants et pour les métiers exposés à la dangerosité et à la pénibilité (Douanes ...).

- Dans les transports publics, le Premier ministre a annoncé vouloir respecter le contrat social. Cela va dans le bon sens. Les entreprises concernées doivent en faire la preuve auprès des agents.
- La revalorisation des enseignants a été réaffirmée et interviendra dès 2021. Une loi de programmation fixera le détail du calendrier et les montants engagés.
- L'UNSA poursuivra son action afin qu'il n'y ait pas de punis, non plus, chez l'ensemble des agents publics avec peu ou pas de primes, en particulier dans la territoriale et l'hospitalière.
- L'UNSA poursuivra son action également pour qu'il n'y ait pas de punis. Elle agira ainsi pour obtenir des avancées pour les salariés du privé et les agents publics aujourd'hui sans réponse.

Sur les droits acquis

L'UNSA avait demandé et obtenu que 100 % des droits acquis dans le système actuel soient préservés au moment du passage au nouveau régime. Le Premier ministre s'est montré ouvert à un mécanisme avancé par l'UNSA plus favorable, notamment dans la Fonction publique, un calcul des droits sur les 6 derniers mois d'une carrière, proratisé au temps travaillé jusqu'en 2025. Cela fera l'objet d'un nouveau chantier de négociations.

Des avancées et des ouvertures donc sur tous ces sujets, mais il sera nécessaire que les concrétisations et des garanties arrivent rapidement.

La ligne rouge de l'âge pivot

La ligne rouge d'un âge pivot à 64 ans, pénalisant dès 2022 l'ensemble des salariés, est toujours d'actualité. Le Premier ministre reste campé sur une volonté d'équilibre à court terme. Pour l'UNSA, si l'équilibre du régime par répartition est important, nous contestons son urgence et l'option choisie. Les modalités proposées aujourd'hui par l'exécutif sont donc inacceptables. Seul signe d'ouverture, une réunion où nous pourrions confronter les différentes hypothèses tant sur les besoins d'équilibre que sur les mesures pour y parvenir. Une chose est sûre, nous ne voulons pas d'une mesure punitive reposant sur les seuls salariés.

L'UNSA mobilisée sur tous les fronts

Dès la semaine du 6 janvier, des réunions auront lieu sur tous ces sujets y compris sur l'équilibre financier du régime. L'UNSA y participera pour défendre l'intérêt des salariés et proposer des solutions. Notre action se déploiera également auprès des parlementaires.

En revanche, si le gouvernement s'obstinait sur la mesure paramétrique frappant les salariés dès 2022 et si les réponses attendues sur les autres sujets n'étaient pas au rendez-vous, l'UNSA amplifiera sa mobilisation.

Parallèlement aux discussions où elle agira, l'UNSA mènera le combat auprès de l'opinion publique. C'est un enjeu majeur et on a vu dans les sondages des derniers jours que notre stratégie avait un impact sur l'appréciation des Français, notamment sur la mesure d'âge.

La mobilisation de l'UNSA sera donc totale en restant sur un objectif strictement syndical et en visant l'efficacité. L'UNSA envisagera toutes les formes d'actions nécessaires.

Pourquoi le seuil des 27 ans, proposé dans le nouveau système de bonification des années travaillées dans la branche surveillance, doit être supprimé !

Le nouveau système de bonification pour les années travaillées en surveillance prévoit un seuil de 27 ans au-dessous duquel aucun droit ne serait ouvert. L'UNSA Douanes combat cette disposition pour deux raisons essentielles :

un métier dangereux

→ Ce nouveau système viendrait bonifier l'exercice d'un travail dangereux. Or, le travail des agents armés de la surveillance, l'est ... et même l'est potentiellement à chaque instant. Il n'y a donc plus de notion de délai minimum d'exercice entraînant une pénibilité. Il y a simplement la notion de danger permanent.



stop à l'inégalité professionnelle Hommes/Femmes

→ Ce seuil que nous connaissons également avec le système actuel (rappelons qu'il faut 17 ans de surveillance pour bénéficier d'une bonification) est un élément vraiment discriminant quant à l'égalité professionnelle Hommes/Femmes, et cela dans les deux sens. En effet, afin de se rapprocher de leur conjoint, ce sont principalement des femmes, mais pas que, qui quittent la branche de la surveillance pour être mutées sur des postes AG ou OP/CO plus facilement atteignables, perdant ainsi, après peut-être 8 ou 10 ans de surveillance, leur droit à retraite bonifiée. Ce système est donc une véritable niche à inégalité professionnelle.

L'UNSA un syndicat pour qui la DOUANE compte !

Prochains Rendez-vous :

- Vœux du DI de Nouvelle-Aquitaine le 7 janvier 2020 à Bordeaux.
- Audience bilatérale UNSA avec le DI de Nouvelle-Aquitaine le 16 janvier 2020.
- Comité Technique de réseau à Montreuil le 21 janvier 2020 examinant notamment le nouveau dispositif des mobilités, suite à la loi FP.
- Assemblée Générale de la section UNSA de la DR de Poitiers le 11 février 2020 à Montmorillon.
- CTSD de Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux le 18 février 2020.



REJOIGNEZ UN SYNDICAT MODERNE QUI VOUS RESSEMBLE

J'ADHÈRE UN MOYEN SIMPLE POUR ADHÉRER :

se rendre sur unsa.douanes.fr, rubrique adhésion en ligne, puis création du compte en ligne. Ce compte permet de gérer ses infos personnelles, de payer et d'obtenir sa carte d'adhérent.